

MINISTERE DE L'INTERIEUR DE
LA SECURITE ET DE LA DEFENSE
NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS

ORIGINAL	I	VU la proclamation du 22 Décembre 1965;
JORD	I	VU le décret N°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement;
TRESOR	I	
DGF	I	VU le décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
CF	I	
DP	I	
PR	4	
AG	4	VU la loi N°65-20 du 23 Juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
IAA	2	
MFAE	I	VU le décret N°304/PC-DAI du 26 Août 1965 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
MFPT	I	
S/P PORTO-NOVO	I	
PREFET SUD-EST	I	

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale;

SECRET

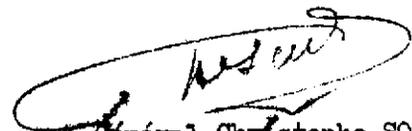
ARTICLE 1er.- M. Alfred A. BOSSOU, cumulativement avec ses fonctions de Préfet du Sud-Est, est chargé de la Sous-Préfecture de Porto-Novo en remplacement de M. Bertin Agossou AWADI appelé à d'autres fonctions.

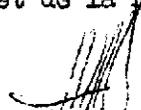
ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République

Fait à COTONOU, le 31 MAI 1966

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale


Général Christophe SOGLO


Lt-Colonel Philippe AHO

Le Ministre des Finances
et des affaires économiques,


Nicéphore SOGLO